

Revenu minimum social garanti

Déclaration du groupe CFDT

Dès l'ouverture des travaux de notre commission temporaire, la CFDT a indiqué que le sujet de la saisine parlementaire n'était pas le revenu de base, universel et inconditionnel, mais la refondation de notre système de minima sociaux.

Un système dont plusieurs analyses, notamment le rapport Sirugue, constatent les insuffisances : personnes laissées sans ressources, non recours, hétérogénéité des minima, complexité administrative... Une situation qui appelle donc une réforme pour simplifier, décloisonner, rendre plus lisibles et accessibles ces dispositifs, progressivement construits dans un esprit de solidarité et de justice sociale.

Allouer un revenu est indispensable mais ne suffit pas pour garantir l'autonomie, l'insertion et la dignité. Il faut aussi un accompagnement des personnes, selon leurs besoins, notamment pour un accès effectif aux droits, aux services et infrastructures publics, à une vie sociale, sur tous les territoires. Ce qui implique la coordination et la formation, en ce sens, des différents intervenants.

C'est bien vers un socle de couverture commune, assorti de compléments en fonction des besoins (insertion, handicap...) et accessible dès 18 ans, pour les jeunes ni en emploi, ni en étude, ni en formation qu'il faut aller. L'objectif des politiques publiques devant, en outre, rester l'accès pour tous à un emploi de qualité, facteur d'émancipation.

Les mutations profondes du travail, dues notamment aux transitions numérique et écologique, impliquent l'évolution de la protection sociale autour de droits sociaux attachés à la personne, dont le Compte personnel d'activité, pour la CFDT, doit être le support.

L'avis présenté aujourd'hui rappelle avec force que 8,8 millions de personnes vivent sous le seuil de pauvreté, sans que toutes aient accès aux minima sociaux, dont le nombre de bénéficiaires et ayant droit est de 7,4 millions et qui représentent moins de 1,2 % du PIB.

Nos débats en commission ont montré combien le sujet est sensible, même pour faire mieux, car c'est bien de cela dont il s'agit :

- il y a la complexité technique d'un regroupement des minima. Elle est dépassable avec une volonté politique ;
- il y a des garanties actuelles qui ne doivent pas reculer. On peut les préserver en prenant en compte des spécificités comme le handicap ou le vieillissement ;
- il y a l'impact économique de la solidarité. Si celle-ci est conçue comme un investissement social de long terme, elle devient un atout économique et acquiert une bonne part de son acceptabilité.

Tout cela, l'avis le prend en compte, y compris en prévoyant des études de faisabilité.

Notre seule réserve, c'est le montant du minima à 600 €, à la fois en progrès pour certaines prestations, mais éloigné, au moins pour une personne seule, d'un revenu qui permette un niveau de vie décent. Mais dans l'intérêt de ceux qui attendent une réforme, à laquelle cet avis contribuera, et pour que la réflexion avance vers d'autres étapes, il fallait, sur ce point aussi, un compromis. Il a été trouvé. La CFDT a voté l'avis.